
Annonce des dons de la commune de Combles pour les défenseurs de la patrie, en annexe de la séance extraordinaire du 16 nivôse an II (5 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce des dons de la commune de Combles pour les défenseurs de la patrie, en annexe de la séance extraordinaire du 16 nivôse an II (5 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 35-36;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35483_t2_0035_0000_11

Fichier pdf généré le 15/05/2023

4

[La Sté républ. de Laas au présid' de la Conv.
« pour en communiquer au M. de la Guerre »;
11 niv. II] (1)

« Citoyens Législateurs,

[Les membres de] la Société républicaine de Laas, canton de Vrigny, district de Pithiviers, département du Loiret, félicitent la Montagne; ils déclarent à ceux qui y siègent qu'ils ont toute notre confiance, Citoyens, nous joignons nos voix à la République entière, nous vous prions de rester à votre poste et le vaisseau de l'Etat sera sauvé. Citoyens, nous avons proposé, dans le sein de notre société, de pourvoir aux besoins de nos braves défenseurs en exigeant la volonté de nos concitoyens et nos collègues à faire leur offrande. Le cado ne s'est pas trouvé considérable, notre commune n'étant composée que de 80 feux. Il a été déposé dans le sein de notre société 67 chemises que nous offrons à la patrie pour en vêtir nos défenseurs. Ce sont nos enfants, ce sont nos frères. Nous mettons notre don à la disposition du ministre de la Guerre.

Cependant nos vœux et nos intentions sont unanimes; nous sommes certains de la nécessité de nos concitoyens volontaires de la levée du mois de mars dernier au bataillon du Loiret, à Thionville. Nous désirerions qu'on leur fasse passer et nous ne cesserons de crier sans cesse : « Vive la République, Vive la Montagne. »

POTTIRAU (présid.),

L. DAUVOIR (vice-présid.), MERCIER (secrét.),
Noël FOUGERON (secrét.).

En marge : Nous n'avons rien exigé des pauvres, ni de ceux qui ont des enfants au service de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

5

[La Sté popul. du canton de Condrieu (Rhône)
à la Conv.; 11 niv. II] (3)

« Salut,

La Liberté n'eut pas plutôt abordé les rives françaises, que des habitants de Condrieu employèrent tous les moyens pour la recevoir et la fixer à jamais. Notre association, sentinelle vigilante a veillé à sa conservation. Vous qui avez paré de vos corps les atteintes qu'on lui portoit, comptez sur notre reconnaissance, mais n'allez pas nous abandonner. Restez, restez à votre poste jusqu'à ce que les armes des scélérats ne soient plus ajustées à notre divinité, la liberté; jusques à ce que la démocratie soit établie et à l'abri des attaques des égoïstes, malveillants de l'intérieur; jusques à ce qu'on ne trouve que des cœurs républicains et non des visages à double face. Enfin jusqu'à ce que des dignes émules de votre profession de foi se soient rendus dignes de veiller à la conservation de notre Constitution. S. et F. »

BERTHOLG (présid'), MARTAVIN (secrét.).

Mention honorable, insertion au bulletin. (4)

(1) C 288, pl. 870, p. 13.

(2) En marge de la pièce. Bⁱⁿ, 16 niv. (soir).

(3) C 289, pl. 891, p. 8. Mention dans *Audit. nat.*, n° 471 (Pontrieux pour Condrieu).

(4) En marge de la pièce. Bⁱⁿ, 16 niv. (soir).

6

[La Sté républ. de Nans (1), la municip., ic Com.
de surveillance et le juge de paix réunis, à la
Conv.; 6 niv. II] (2)

« Grâce à votre énergie, Législateurs, et à l'intrépidité des hommes libres, Toulon, l'infâme Toulon est purgé des satellites des tyrans, qui souilloient son sol. Ceux de ces vils esclaves qui ont échappé au fer républicain, après avoir exercé mille cruautés dignes de leur exécration barbare, ont fui honteusement devant les soldats de la Liberté emmenant avec eux les traîtres qui avoient livré la ville.

Déclarez que l'armée révolutionnaire, ses généraux et tous ceux qui ont concouru à cette expédition ont bien mérité de la Patrie. Que tous les traîtres subissent le sort qui leur est dû, fussent-ils au bout du monde! Que les tyrans coalisés paient cher leur témérité, les vols et tous les maux qu'ils nous ont faits! Que leurs trônes ébranlés tombent enfin! Il n'est rien d'impossible au courage républicain. Que nos armées fondent sur eux! Que toute la République se lève, s'il le faut, et que les peuples esclaves reconnoissent enfin qu'ils ne seront heureux que quand ils seront libres comme nous.

Nous vous réitérons l'invitation de rester à votre poste jusqu'à ce que vous ayez frappé le dernier coup. »

S. et F.

S.L. CHATEAUNEUF (présid');
Bⁱⁿ M. MARTIN (secrét.);

les membres de la municip. : BORIS (maire),
Fr. REVERT (off. mun.), F. FOURNIER (off. mun.),
LANGEPLAN (off. mun.), VILLERÈGE (présid. du C.),
TEISSEIRE (secrét. greffier);

le Comité de surveillance : JOURDAY père,
MARCEL (vice-présid'), DRAGON (secrét.).

Mention honorable, insertion au bulletin. (3)

7

[La commune de Combles à la Conv.; 11 niv.
II] (4)

« Citoyens Représentans,

La commune de Combles, chef-lieu de canton, district de Péronne, département de la Somme, toujours zélée et ardente dans ses vues républicaines et son patriotisme, vient d'en donner une preuve éclatante dans les circonstances présentes qui réclament de tout bon citoyen, les sacrifices les plus signalés. Deux commissaires par elle délégués, ont versé le 24 frimaire dernier dans le directoire du district de Péronne, les offrandes faites par les citoyens et les citoyennes du dit Combles pour les valeureux défenseurs de la République, lesquelles consistent dans les objets suivants, savoir : 67 chemises, 37 paires de souliers neufs, 34 paires de bas neufs, 2 bonnets de police neufs, 3 paires de guêtres de toile et un chapeau également neuf.

Puisse cette marque de son patriotisme donner l'exemple à mille autres et être agréables aux

(1) District de Saint Maximin (Var).

(2) C 289, pl. 891, p. 4. Mention dans *J. Lois*, n° 466, p. 3; *J. Perlet*, n° 472, p. 297; *Audit. nat.*, n° 471.

(3) En marge de la pièce. Bⁱⁿ, 16 niv. (soir).

(4) C 288, pl. 870, p. 15.

yeux de la Convention nationale qu'elle félicite de ses travaux, l'engageant à rester constamment à son poste jusqu'à la paix.

Et pour plus d'authenticité, la municipalité a fait apposer ci-contre son cachet.

BOYENVAL (*off.*), CAZE (*off.*), DEBRAY (*mairie*), Ant^e BOYENVAL, DEBRAY, VINCENT, P.L. HERPIN (*juge de paix*), GOBINET fils (*secr.*), GOBINET VILLECHOTTE (*présid'*), GUILLEMENT (*notable*), L. BOURRE (*présid' du C. de surveillance*), BERTRAND, BRAY, DEBRAY (*secr. du C. de surveillance*), LEMIQUES, FOLLYE, BOYENVAL (*jeune*).

Mention honorable, insertion au bulletin. (1)

8

[Le distr. de Barjols (Var) à la Conv.; 1^{er} niv. II] (2)

« Législateurs,

Elle est recouverte cette portion du territoire françois que des traîtres avoient vendue à Pitt, ce vil agent des tyrans coalisés, l'opprobre de son siècle, l'ennemi du genre humain. La fierté, la valeur, la loyauté des républicains ont triomphé et nos ennemis n'emportent dans leur fuite, que le triste souvenir de leur bassesse, de leur lâcheté et de leur perfidie. Grande et terrible leçon pour les monstres couronnés : ils apprendront que le civisme et le feu des républicains sont bien plus puissants que les intrigues et l'or des despotes.

Hier nous célébrions la fête de la décade. Nous chantions des hymnes au pied de l'arbre de la Liberté; nous y vendions les biens d'un émigré; nous lisions aux citoyens assemblés vos décrets. A l'instant on nous annonce l'entrée à Toulon des troupes de la République. Un cri général et mille fois répété se fait entendre : « Vive la République, Vive la Convention nationale, Périssent avec l'exécrable Toulon, les scélérats qu'il a produits, ceux qu'il avoit appelés, ceux qui s'y étoient réfugiés. »

Citoyens Législateurs, nous nous empressons de vous transmettre ce premier élan du patriotisme de nos administrés. Le district de Barjols est demeuré constamment fidèle à la République au milieu des troubles de ce département. Les habitants furent des premiers sous les murs de la ville infâme, objet de leur exécration. Ils ne respirent que pour la prospérité de la République et le succès de ses armes ».

BAUSSET, BOYER (*vice-présid.*), BLANCARD, RAUD, MASSE fils cadet, RICARD (*proc. syndic*).

Mention honorable, insertion au bulletin. (3)

9

[La Sté popul. de Tournus (4) au présid' de la Conv., 11 niv. II] (5)

« La Société populaire de Tournus a fait, Citoyen Président, en différents temps des offran-

- (1) En marge de la pièce. Bⁿ, 16 niv. (soir).
- (2) C 288, pl. 885, p. 18, avec lettre d'envoi (p. 17).
- (3) En marge de la pièce, 16 niv. (soir).
- (4) Distr. de Mâcon (Saône-et-Loire).
- (5) C 288, pl. 870, p. 4.

des à la patrie. Jamais elle n'a eu la satisfaction d'obtenir l'assurance qu'elles soient parvenues sur son autel.

Elle s'est occupée du soin de détruire le fanatisme et de rassembler avec des commissaires de sa commune les hochets sacerdotaux du poids de 170 marcs d'argent et de 17 marcs de galons d'or, dont l'envoi a été fait à la Convention, par la voie de la messagerie, qui a été chargée le 4 frimaire dernier, de la caisse contenant ces objets du culte frappés de l'opinion.

Daigne faire cesser l'inquiétude des sans culottes de cette commune, par une mention de sa dernière offrande sur le Bulletin de la Convention, au cas qu'elle lui soit parvenue.

Si la mention désirée ne paroissoit pas dans la quinzaine, la Société supposant la caisse égarée fera les mouvements convenables pour la découvrir, et la faire parvenir à sa destination. Dans cet instant non seulement la société s'occupe de monter et équiper un cavalier jacobin, destiné pour les frontières mais encore de recueillir des sans culottes et des bons citoyens, des dons en chemises, bas et souliers pour les défenseurs de la patrie. Dès que le nombre qu'elle a déterminé se trouvera complété, elle en fera l'expédition sur le champ.

Tous les citoyens sont au pas dans cette commune, chacun à l'envi manifeste son vœu pour la prospérité de la chose publique que la Montagne a sauvé du précipice. S. et F. »

LORUOT (*présid.*), GIRARD, aîné, LAURENT, PIOT, DUBREUIL aîné, DUTHER, DUMONET, NICOLAY, HILLION (?), CORRIELLE, CAMBIER, Jacq. CHAMETON, FOURRAT, BOISSON GAUTHIER, COMMUSSON, VONDIÈRE père, PERRET cadet, GAUTHIER, VASCIER, BEZANT, TERRIER, LAFARGE, BARON fils, SAVOIE, Armand VIDAL, ROUSSOT, CHALANT, MONTAL, RUBAUT cadet.

Insertion au bulletin. (1)

10

Le ministre de la justice consulte l'assemblée sur quelques difficultés qui s'élèvent au sujet de la concordance du nouveau et de l'ancien calendrier, pour l'époque du renouvellement des jurés. Renvoyé au comité de législation. (2)

[Paris, 15 niv. II] (3)

« Citoyen Président,

Le décret du 4 frimaire sur la concordance de l'ancien calendrier avec le nouveau relativement à l'exécution de la loi du 29 sept. 1791 dans la partie qui concerne les époques de la Convocation et de la session des Jurés, va à cet égard rendre uniformes les opérations des Tribunaux criminels, dont les uns suivaient toujours l'ancien mode, et dont les autres avoient adopté d'avance le mode décrété depuis. Mais il reste encore une difficulté, à la vérité, très légère à lever : la loi du 21 oct. 1791 en forme d'instruc-

- (1) En marge de la pièce. Bⁿ, 16 niv. (soir).
- (2) *Batave*, p. 1311; *J. Sablier*, n° 1059 (qui précise qu'il s'agit de la séance du 16 niv. au soir); *J. Perlet*, p. 297.
- (3) DIII, doss. 322-323, p. 4. En marge : « R. au Comité de Législation le 16 niv. Affaire terminée par décret du 17 ventôse ».